

## Protocole pratique du tir à l'arc – Site Latécoère – A partir du 30/11/2020

La Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA) a mis en ligne des infos sur les conditions de pratique du tir à l'arc : <https://www.ffta.fr/actualites/quelles-conditions-de-reprise-pour-le-tir-larc-partir-du-28-novembre>

La FFTA préconise les gestes barrières suivants :

### LES GESTES BARRIÈRES AU TIR À L'ARC



Afin de limiter la propagation du Covid-19, la Fédération Française de Tir à l'arc a mis en place des mesures de précaution pour la pratique du tir à l'arc.

Les directives suivantes viennent en complément de celles des autorités sanitaires. Elles ne se substituent pas à des mesures validées par les Pouvoirs publics.

---

#### PRATIQUE DU TIR À L'ARC

- **Distanciation**  
Veillez à respecter une distance de 2 m minimum entre chaque archer.
- **Un archer par cible**  
Un seul tireur par cible disponible
- **Arc & accessoires**  
J'utilise mon matériel personnel et je ne le prête pas à un autre archer.
- **Tir individuel uniquement**  
La pratique est limitée au tir individuel. Aucun contact avec les autres archers.
- **Tenue de sport**  
J'arrive déjà en tenue de sport et me change à mon retour à mon domicile.
- **Limitez les contacts avec le matériel**  
Evitez tout contact avec le blason ou avec du matériel partagé sans lavage et désinfection préalable.

#### ACCÈS AUX INSTALLATIONS

- **Réservation de créneaux**  
Pour accéder au terrain, je réserve mon créneau d'entraînement au plus tard la veille de celui-ci.
- **Accès au terrain**  
Seuls les membres du club sont autorisés. Pas d'accompagnateur pendant la durée de la séance.
- **Accès aux sanitaires, point d'eau**  
Lavez-vous les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique avant et après l'entraînement.
- **Le logis / Club house est fermé**  
Les regroupements doivent être limités, seuls les WC et le point d'eau sont accessibles.
- **Boissons & alimentation**  
Je viens muni de ma bouteille de boisson, et je repars avec mes déchets produits lors de l'entraînement.
- **Respect des mesures sanitaires**  
Le port du masque en dehors du temps de tir et le port de gants sont recommandés pour effectuer les tâches d'ouverture et fermeture des locaux.

Vous avez des questions sur les gestes à adopter dans le cadre de votre pratique, rendez-vous sur [www.ffta.fr/gestes-barrieres](http://www.ffta.fr/gestes-barrieres)

Tous les adhérents du club ont reçu par mail, de la part du club, les informations ci-dessus concernant les gestes barrières.

Pour rappel, le terrain d'entraînement extérieur, avec pas de tir couvert, situé au stade Latécoère à Balma, dispose de 8 cibles dont la distance de tir varie entre 20 et 70m.

L'accès à l'aire de tir est strictement réservé aux adhérents (ou licenciés) du club.

Les cibles, au nombre de 8, et la taille du pas de tir (16 m), nous permettent d'accueillir 8 archers simultanément dans un espace de 4 m<sup>2</sup> par archer (recommandation fédérale).

Le **Balma Arc Club** (BAC) propose de mettre en place le protocole suivant pour la pratique du tir à l'arc au stade Latécoère (aire de tir en extérieur spécifique) :

- Mise en place d'une réservation de créneaux en ligne via doodle, pour les archers, afin de limiter le nombre de pratiquants à chaque créneau,
- Pour chaque créneau horaire, ouverture et fermeture du portail du stade par le responsable du groupe,
- Mise à jour d'un registre par le responsable du groupe (nom, prénom, date et heure d'arrivée, heure de départ) à chaque créneau,
- Le matériel de tir sera monté au niveau du parking (à côté de l'aire de tir) juste avant la séance de tir, avec respect de la distanciation. Stockage des valises personnelles d'arc dans sa propre voiture,
- 8 archers peuvent pratiquer en même temps et donc réserver un créneau en même temps, 1 accompagnant (pour les personnes mineurs) et un responsable du club est possible sur le même créneau,
- Mise à disposition des pratiquants de gel hydro alcoolique au niveau du pas de tir couvert à utiliser avant et après l'entraînement pour chaque créneau,

Conditions générales :

- Le port du masque est obligatoire en dehors du temps de tir (montage du matériel par exemple),
- Les pratiquants devront respecter les horaires des créneaux sur lesquels ils se seront inscrits, ils pourront arriver 5 min avant l'horaire de l'entraînement,
- 1 seul archer par cible,
- Chaque archer devra utiliser son propre matériel, sans aucun prêt,
- Chaque archer devra utiliser son propre blason et ses propres fixations pour installer et retirer son blason sur sa cible dédiée,
- L'entraîneur encadrant devra se trouver à 2m des archers mineurs encadrés, sans contact possible,
- Les archers resteront éloignés les uns des autres d'au moins 2m dans toutes les situations (installations, déplacements aux cibles...),
- Les toilettes situées au stade ne seront pas accessibles,

Ce présent protocole sera affiché au niveau du pas de tir du stade Latécoère.

Fait à Balma le 29/11/20, le Président du BAC

Vincent Denhez

A blue ink signature of Vincent Denhez, consisting of a large, stylized 'V' and 'D' intertwined, with a horizontal line extending to the right.

**BALMA ARC CLUB**  
4, ave Georges Pradel - 31130 BALMA  
Tél : 06.81.22.16.03  
E-mail : [contact@balma.arc-club.fr](mailto:contact@balma.arc-club.fr)  
[www.balma.arc-club.fr](http://www.balma.arc-club.fr)